

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 18 novembre 2025, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, les conseillères Isabelle Parenteau et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Marco Paquet, Pier-Yves Chapdelaine, Patrick Chamberland et Joël Brouillard tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

2025-11-181 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Isabelle Parenteau et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-182 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Suivi des différents comités par les membres du conseil

En raison des élections de 2025, Il n'y a eu aucune rencontre des différents comités. Il n'y a donc rien à signaler.

Dépôt du rapport financier au 30 septembre 2025 qui affiche un solde à la caisse de 415 279,77 \$, des dépôts à terme au montant de 1 456 053,55 \$. Un ajustement, des chèques, un dépôt et des prélèvements en circulation pour un total de 20 571,60 \$, pour un solde aux livres de 1 850 761,72 \$. Le total des revenus de septembre se chiffre à 30 080,74 \$ et celui des dépenses à 224 401,84 \$.

Dépôt du registre de correspondance du mois d'octobre 2025 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 27 septembre au 13 novembre 2025.

2025-11-183 Païement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 241 948,91 \$ et des comptes payés pour un montant de 70 011,92 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DU
RÈGLEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 618-2025-01 visant à modifier le règlement relatif aux taux de taxes 2025 afin de corriger une erreur administrative en lien avec la réserve financière de la voirie locale

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement numéro 618-2025-01 sera présenté, pour adoption, afin de corriger une erreur administrative sans impact financier au niveau du taux de taxe de la réserve pour la voirie locale.

Il profite également de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-184 Adoption du rapport sur la gestion de l'eau pour l'année 2024

Considérant que le directeur général a remis aux membres du conseil municipal une copie du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2024 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2024;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil accepte le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-185 Approbation du budget 2026 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre

Considérant que la Municipalité de Saint-David a approuvé l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre entre les Municipalités de Saint-Bernard Partie-Sud, Saint-Jude, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Aimé, Massueville et Saint-David;

Considérant que selon l'article 603 du Code municipal, le budget d'une régie doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction;

Considérant qu'une copie des prévisions budgétaires 2026 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a été remise aux membres du Conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-David adopte le budget 2026 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre dont les revenus s'élèvent à 1 765 030 \$ et les dépenses à 1 765 030 \$ et le tarif de l'eau à 0,77 \$ le mètre cube.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-186 Renouvellement de contrat – Procureur de la cour municipale

Considérant la volonté des municipalités de Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Sainte-Anne-de-Sorel, Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Gérard-Majella, Saint-Robert, Saint-Roch-de-Richelieu, Yamaska ainsi que des villes de Saint-Joseph-de-Sorel et Saint-Ours de continuer de se regrouper afin d'octroyer un contrat de services professionnels à un avocat, et ce, afin de les représenter devant la Cour municipale commune;

Considérant l'article 24 du *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels* (chapitre C-19, r. 2) et l'article 35 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (chapitre C-65.1, r.4) qui permettent qu'un contrat de services juridiques soit conclu de gré à gré, sans recherche de prix;

Considérant que la MRC de Pierre-De Saurel a effectué une demande de prix auprès de Me Pierre Goulet;

Considérant que selon la demande de prix effectuée, la durée du mandat est de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027;

Considérant que l'offre financière de Me Goulet est estimée à 40 529, 69 \$ (taxes incluses) pour l'année 2026 et 42 655, 73 \$ (taxes incluses) pour l'année 2027, soit :

- 525 \$ / séance ou un taux horaire de 150\$/heure (hors cour) pour 2026;
- 550 \$ / séance ou un taux horaire de 160\$/heure (hors cour) pour 2027.

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil octroi le contrat de service professionnel de procureur à la poursuite à la cour municipale commune selon les termes de la demande de prix DP-2025-10-13;

De confirmer que la MRC a agi à titre de mandataire de la municipalité de Saint-David pour les discussions précédant l'octroi du contrat de gré à gré;

De nommer la MRC à titre de mandataire de la municipalité de Saint-David pour l'octroi ainsi que la gestion du contrat découlant de la demande de prix DP-2025-10-13, et ce, pourvu que le contrat soit octroyé aux conditions suivantes :

- selon les termes de la demande de prix DP-2025-10-13;
- aux honoraires maximales de :
- 40 529, 69 \$ (taxes incluses) pour 2026;
- 42 655, 73 \$ (taxes incluses) pour 2027).

D'autoriser la direction générale de la MRC à signer pour et au nom de la Ville/Municipalité tout document nécessaire à ce contrat, s'il en est;

De reconnaître que la présente résolution et les documents de demande de prix DP-2025-10-13 signés par Me Pierre Goulet tiennent lieu de contrat entre les parties;

De nommer Me Pierre Goulet pour agir au nom de la ville/municipalité en poursuite devant la Cour municipale commune de Sorel-Tracy ou devant la Cour supérieure, le cas échéant;

De nommer Serge Mercier ainsi que Me Christian Crevier à titre de procureurs substitués;

D'autoriser la MRC à nommer un procureur ad hoc, si le besoin se présente, en cours de mandat.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-187 Autorisation de paiement de la facture relative aux honoraires juridiques engagés dans le cadre du dossier du matricule 5591-02-4583

Considérant que la Municipalité a mandaté un cabinet juridique afin d'assurer son accompagnement et sa représentation dans le dossier relatif à l'insalubrité associé au matricule 5591-02-4583;

Considérant que la facture relative aux honoraires juridiques engagés dans ce dossier a été reçue et vérifiée par la direction générale;

Considérant que les services rendus sont conformes au mandat confié et que les frais encourus sont jugés raisonnables et justifiés;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Isabelle Parenteau et résolu que ce Conseil autorise le paiement de la facture émise par le cabinet juridique Cain Lamare, au montant de 815,16\$ incluant les taxes, relativement aux honoraires juridiques engagés dans le cadre du dossier du matricule 5591-02-4583 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-412.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-188 Paiement au ministre du Revenu en vertu d'une saisie en mains tierces visant 9320-1812 Québec inc.

Considérant la réception, en date du 21 juillet 2025, d'un avis du ministre du Revenu à un tiers saisi et d'une demande formelle de paiement transmis par Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration fiscale et de la Loi sur la taxe d'accise;

Considérant que ces documents indiquent que la société 9320-1812 Québec inc. (Terrasse Deville), à laquelle la Municipalité de Saint-David est liée par contrat, est redevable d'une somme exigible en vertu de plusieurs lois fiscales;

Considérant que les autorités fiscales exigent que la Municipalité verse directement au ministre du Revenu toute somme payable à 9320-1812 Québec inc., jusqu'à concurrence des montants précisés;

Considérant que la balance à payer par la Municipalité de Saint-David, en date de la présente résolution, s'élève à 70 863,12 \$, conformément aux obligations contractuelles en cours envers le débiteur fiscal;

Considérant que le défaut de se conformer à aux avis reçus des autorités gouvernementales provinciale et fédérale expose la Municipalité à une responsabilité personnelle équivalente aux sommes dues;

Considérant que les documents reçus prennent effet à compter de leur réception et que la Municipalité est légalement tenue de s’y conformer;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que la Municipalité de Saint-David effectue un paiement de 70 863,12 \$ incluant les taxes directement au ministre du Revenu, conformément aux modalités précisées dans les documents reçus et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-30-522.

Adopté à l’unanimité des conseillers présents.

2025-11-189 Renouvellement de l’abonnement au portail Rezilio

Considérant que portail Rezilio est un outil essentiel pour la gestion efficace du plan de sécurité civile de la municipalité;

Considérant que l’utilisation de ce portail permet de mieux coordonner les interventions en cas d’urgence et d’assurer la sécurité des citoyens;

Considérant que la municipalité est abonnée à ce service depuis plusieurs années et que l’abonnement arrive à échéance;

En conséquence, il est proposé Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise le renouvellement du portail Rezilio pour 2025-2026 au montant de 894,27 \$ et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-23000-419.

Adopté à l’unanimité des conseillers présents.

2025-11-190 Achat d’un ordinateur portable pour le directeur général et greffier-trésorier

Considérant que le poste de travail du directeur général et greffier-trésorier est désuet et ne fonctionne pas correctement;

Considérant l’offre obtenue de l’entreprise Lenovo pour le remplacement de ce poste de travail;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil autorise l’achat d’un ordinateur portable auprès de l’entreprise Lenovo, au coût estimé de 1 279 \$ plus les taxes, ainsi que les frais requis pour l’installation et la configuration de l’ordinateur et affecte ces dépenses au poste budgétaire numéro 02-130-00-414.

Adopté à l’unanimité des conseillers présents.

2025-11-191 Demande de droits de passage soumise par Moto Club Drummond inc.

Considérant qu’une demande d’autorisation concernant des droits de passage a été soumise à ce Conseil par le Moto Club Drummond inc.;

Considérant que la circulation sur la chaussée devra se faire conformément à la Loi sur les véhicules hors route et selon le Code de la sécurité routière ainsi que dans le respect du voisinage;

Considérant que le Moto Club Drummond Inc. devra porter une attention particulière aux traverses, en s’assurant d’utiliser des tuyaux du diamètre requis

pour ne pas créer d'obstruction et de ne pas laisser de terre dans les cours d'eau verbalisés et fossés à la fin de la saison;

Considérant que le règlement numéro 591-2020 autorise la circulation des véhicules hors route sur la chaussée du 5^e Rang pour la période du 1^{er} décembre au 30 avril;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil accorde à Moto Club Drummond inc., pour la saison 2025-2026, la permission de traverser la chaussée à la hauteur du numéro civique 205 dans le 5^e Rang ainsi qu'à la hauteur du numéro civique 81 dans le 13^e Rang pour rejoindre les sentiers du Club Vagabond. Il est également résolu de mandater l'inspecteur municipal pour s'assurer de l'installation de la signalisation routière requise pour permettre la circulation des véhicules hors route.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-192 Contribution au Service d'entraide de Saint-David

Considérant les objectifs que s'est donnés le Service d'entraide de Saint-David;

Considérant que le Service d'entraide de Saint-David a fourni un rapport détaillé de ses revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et qu'il s'engage à fournir un rapport des revenus et dépenses pour l'année 2025;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise le versement au Service d'entraide de Saint-David d'une somme de mille cinq cents dollars (1 500 \$) pour l'année 2025 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-193 Achat de quinze luminaires de rues

Considérant que la municipalité est responsable de l'entretien et de la maintenance des infrastructures publiques, notamment de l'éclairage des rues;

Considérant que l'éclairage public contribue à la sécurité des résidents et des usagers de la voie publique, particulièrement lors des périodes de faible luminosité;

Considérant que la municipalité a entrepris le remplacement progressif des luminaires de rues afin d'améliorer la performance énergétique et la fiabilité du réseau d'éclairage;

Considérant que l'approvisionnement en luminaires peut être sujet à des délais en raison de la disponibilité des fournisseurs et des contraintes logistiques;

Considérant qu'il est judicieux de maintenir un inventaire minimal de luminaires afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de défaillance;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Isabelle Parenteau, et résolu que ce Conseil autorise l'achat de quinze luminaires de rues afin de compléter le remplacement en cours et constituer un inventaire de réserve, au coût de 414,55 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-340-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-194 Désignation annuelles des membres du comité d'autorisation de démolition d'immeubles

Considérant que le conseil a adopté le règlement numéro 608-2022 concernant la démolition d'immeubles;

Considérant que ce règlement prévoit la constitution d'un comité de démolition en vertu de l'article 148.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que ce comité a pour fonction de décider des demandes d'autorisation de démolition;

Considérant que ce comité est formé de trois membres du conseil, pour une durée d'un an et que leur mandat est renouvelable;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Parenteau, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil approuve la nomination des conseillers Marco Paquet, Patrick Chamberland et Joël Brouillard à titre de membre du comité de démolition.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2025-11-195 Païement à la Fabrique de la paroisse Saint-Michel pour l'utilisation de l'église de Saint-David en lien avec le Marché de Noël

Considérant que la Fabrique de la paroisse Saint-Michel (Saint-David et Saint-Gérard Majella) a autorisé la Municipalité à utiliser l'église de Saint-David pour le Marché de Noël, édition 2025;

Considérant que l'utilisation de l'église pour cet événement engendre des dépenses de chauffage et d'électricité;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise un montant de 1 500 \$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Michel pour défrayer les coûts de chauffage et d'électricité rattachés à la tenue du Marché de Noël et affecte cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2025-11-196 Levée de la séance

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland, que la présente séance soit levée, à 20 h 47.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l’avaient été une à une conformément à l’article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directeur général et greffier-trésorier